
Lecture de la correspondance des communes et citoyens qui félicitent la Convention sur ses glorieux travaux, son énergie et son courage, lors de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de la correspondance des communes et citoyens qui félicitent la Convention sur ses glorieux travaux, son énergie et son courage, lors de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 75;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27745_t1_0075_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 1^{er} floréal An II

(Dimanche 20 Avril 1794)

Présidence d'AMAR

I

On lit la correspondance des communes et citoyens dont la nomenclature suit :

Les membres de la société populaire de la Tour-d'Aigues, département de Vaucluse; les officiers municipaux des communes de Chapelle-Guillaume, Fouaize, les Autels-Saint-Eloy, Villevillon, Moulhard et Chapelle-sur-Yerre (1); la société populaire de Maringues (2); la société populaire de Valentine (3); la société populaire de Saint-Mihiel (4); la société populaire de Boutigny, district de Meaux, département de Seine-et-Marne; la société populaire des Sables-d'Olonne; la commune de l'Orient (5); la société populaire de Bain, département l'Ille-et-Vilaine; la société populaire de Chevreuse, département de Seine-et-Oise; les membres du conseil-général de la commune de Mont-de-Marsan; la société populaire de Noireau (6), département du Calvados; la société populaire de la commune de Nomény (7), district de Pont-à-Mousson; la société populaire de Mont-Unité, ci-devant Saint-Gaudens; la société populaire de Freneuse, département de Seine-et-Oise félicitent la Convention sur ses glorieux travaux, sur son énergie et son courage à déjouer les conspirations; l'engagement à rester à son poste pour sauver et faire le bonheur de la République.

La Convention en décrète mention honorable, insertion au bulletin (8).

2

Les sociétés populaires de Rochefort, de de Quarré, de Montagne-sur-Cher, de Villequiers et de Monval-l'Union; les malades réunis

à l'hôpital de Rhétel; le conseil-général du district de Cognac; le comité révolutionnaire du district de Sarlat; les communes de Souvigny, de Thiers, département du Puy-du-Dôme, invitent la Convention à consolider son ouvrage, qui doit assurer à jamais le bonheur du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[La Sté popul. de Rochefort, au présid. de la Conv.; 6 germ. II] (2).

« Citoyen président,

La Société populaire de Rochefort consacre à la Convention nationale les hommages de sa reconnaissance éternelle pour le décret qui a brisé les chaînes qui pesaient encore sur les infortunés africains livrés, tour à tour pendant des siècles, à l'humiliation, aux souffrances, aux préjugés, aux douleurs, à tous les genres d'atrocités. Remplissez, citoyens représentants, le cours de vos travaux et les Rochefortais vous aideront de tous les moyens qui peuvent établir promptement la forme de ce gouvernement. Déjà nous avons célébré des mariages civiques, nous avons aidé les adoptions, des fêtes solennelles vont remplir les décades. L'autel de la patrie, l'arbre de la liberté, des inscriptions généreuses, des couronnes de fleurs, des bandelettes emblématiques, des guirlandes, des prix à la modestie, des chants de gloire, tous ces objets enfin qui appellent la grandeur d'âme, et soutiennent si énergiquement la République, sont de tous côtés proposés au zèle de nos citoyens; mais ce qui les anime encore davantage, c'est la continuelle exposition de vos vertus ».

BELLOT, LEBAS, SAVIGNY, PAGÈS, F. BRUDIEU.

b

[La Société populaire de Quarré] (3).

(1) Eure-et-Loir.

(2) Puy-de-Dôme.

(3) Haute-Garonne.

(4) Meuse.

(5) Aujourd'hui Lorient.

(6) Condé-sur-Noireau.

(7) Et non pas Nomény.

(8) P.V., XXXVI, 1. B¹ⁿ, 2 flor. (1^{er} suppl^t) et 3 flor.; J. Sablier, n° 1270; Mon., XX, 282.

(1) P.V., XXXVI, 2. Lire Rethel.

(2) C 303, pl. 1099, p. 4; B¹ⁿ, 2 flor. (suppl^t). Départ^t de Charente-Maritime.

(3) Quarré-les-Tombes (Yonne); B¹ⁿ, 2 flor. (suppl^t).